

## Fiche action n°7 - communication sur les gestes barrières

### **I. État des lieux**

La communication sur les gestes barrières passe autant par les services de l'État que par les acteurs de proximité, au premier rang desquels les communes.

**1.1.** A ce stade, la **communication institutionnelle** s'est appuyée sur les vecteurs suivants :

- Les sites internet de l'État, en particulier de la préfecture et de l'ARS ;
- Les communiqués de presse, notamment ceux de l'ARS (à fréquence bi-hebdomadaire) qui dressent un état des lieux de la situation sanitaire, rappellent les mesures sanitaires et précisent certains points d'actualité (par exemple récemment concernant les dépistages de vacanciers revenant de l'étranger) ;
- Les comptes officiels sur les réseaux sociaux (i.e. Twitter, Facebook, LinkedIn) utilisés pour relayer les messages clés et les principales campagnes ministérielles.
- La mise à disposition par l'ARS d'un kit de communication diffusé auprès de la préfecture et des collectivités comprenant des affiches, vidéos et visuels pour informer sur le COVID-19 et sensibiliser aux gestes qui protègent (vie quotidienne, gestes barrières, dépistages, symptômes...)

*Le Kit de communication est consultable et téléchargeable sur le site de l'ARS : <https://www.normandie.ars.sante.fr/kit-de-communication-covid-19>*

**1.2.** Des **actions de communication ont par ailleurs été réalisées par la Communauté urbaine Le Havre Seine Métropole et les communes** qui ont utilisé l'ensemble des canaux de diffusion (affichage, journal municipal, réseaux sociaux, panneaux à messages variables, etc.) pour relayer les consignes sur les gestes barrières.

**1.3.** Enfin, les outils de promotion des gestes barrières (formation, kit de communication) sont également mis à disposition du Conseil départemental pour la réalisation d'actions au profit des jeunes de l'aide sociale à l'enfance et de la Région Normandie dans le cadre de campagnes ciblant les jeunes en insertion (Missions locales, CFA...).

## **II. Mesures nouvelles**

### **2.1. Une mise à jour du kit de communication**

En amont de la rentrée de septembre, le kit de communication à l'attention des collectivités locales sera de nouveau diffusé. Il pourra être complété pour y inclure les récents développements, par exemple en matière de dépistage ou de port du masque.

La Communauté urbaine et les communes qui la composent faciliteront la diffusion de la version FALC (Facile A Lire et à Comprendre) des bonnes pratiques en matière de lutte contre la Covid-19.

### **2.2. Un renforcement des actions de proximité pour promouvoir les gestes barrières**

- La mobilisation des acteurs de 1<sup>ère</sup> ligne (CCAS, associations, centres sociaux, clubs sportifs, médiateurs de quartier, conseils de quartier...) grâce à un accompagnement par les ateliers santé ville, les réseaux territoriaux de promotion de la santé et Promotion Santé Normandie ;
- De nouvelles formations au bénéfice des relais de terrain (éducateurs des communes, CCAS, associations, CMS, prévention spécialisée, accueil de loisirs, missions locales, MJC, clubs sportifs...) pour cibler, adapter et réitérer les messages ;
- La mobilisation des bailleurs sociaux pour relayer la communication sur les gestes barrières ;
- L'affichage des informations essentielles sur le mobilier urbain et sur les lieux de proximité (écoles, crèches, commerces) ;
- L'adaptation des messages (et la diffusion des outils existants traduits) pour les populations ne maîtrisant pas la langue ou ne sachant pas lire.

Les partenaires du protocole mèneront une réflexion afin de définir les modalités de mise en œuvre des actions précitées.

### **2.3. Un meilleur ciblage des jeunes**

Étant donné le relâchement de la jeunesse, trop souvent observé durant la période estivale, un meilleur ciblage des messages de prévention est indispensable :

- La promotion des gestes barrières auprès des étudiants par les établissements d'enseignement supérieur dans la perspective d'un déploiement en parallèle des opérations de dépistage ;
- Une sensibilisation au quotidien des jeunes de 18 à 25 ans par l'ARS Normandie pour les sensibiliser aux mesures de prévention / gestes barrières dans leur quotidien. Cette campagne a été lancée via les réseaux facebook et twitter de l'ARS et sera amplifiée grâce à l'achat d'espaces sur les réseaux sociaux. Un travail

va également être mené auprès d'influenceurs normands et de partenaires sportifs (clubs...).

- Des actions de sensibilisation des personnels et des jeunes en milieu scolaire dès le premier jour de la rentrée.

Au regard de leur impact sur les jeunes, les associations sportives seront également associées à cette démarche d'information et de sensibilisation.

#### **2.4. Des actions de sensibilisation en direction des Quartiers Prioritaires de la politique de la Ville (QPV) et des Territoires de Veille Active (TVA)**

La communauté urbaine Le Havre Seine Métropole est composée de 7 QPV (6 sur la ville du Havre et 1 sur la ville de Gonfreville l'Orcher) et de 10 territoires de veille active répartis sur les communes de Montivilliers, Harfleur, Gonfreville l'Orcher et Le Havre, ce qui représente environ 56 000 habitants.

- Identification, en lien avec les collectivités, de structures sociales et associatives « ressources » qui pourront informer et accompagner leurs bénéficiaires dans les bonnes pratiques de la lutte contre la propagation du virus.
- Puis, sensibilisation de ces structures associatives et des centres sociaux au kit de communication et à sa version FALC. Cette sensibilisation pourra notamment être dispensée par les ateliers santé ville (ASV) en coordination avec les acteurs de la santé.

*Une première liste, non exhaustive, d'associations « ressources » est proposée en annexe.*

#### **2.5. Une sensibilisation accrue des organisateurs de rassemblements et responsables de lieux festifs au risque épidémique**

Des actions incitant les organisateurs de rassemblements, notamment à caractère festif, à devenir des acteurs de la prévention en valorisant les lieux où les gestes barrières sont les mieux respectés en :

- valorisant avec les unions professionnelles les lieux qui sont respectueux des gestes barrières (exemple : la création d'un label) ;
- identifiant des ambassadeurs des mesures barrières.

Une mobilisation des associations de réduction des risques (notamment dans le secteur de l'addictologie), qui interviennent sur certains événements, pour intégrer la promotion des gestes barrières dans leur démarche préexistante auprès du public.

## **2.6. Une mobilisation des entreprises**

La Sous-Préfecture du Havre, en lien avec les acteurs du protocole, coordonnera les actions au bénéfice des entreprises du territoire.

Sensibilisation des entreprises du bassin d'emploi de la zone du Havre sur :

- la promotion des gestes barrières, les outils à leur disposition et l'intérêt du dépistage ;
- l'identification d'ambassadeurs chargés de promouvoir et d'accompagner les mesures barrières.

Actions de communication en direction de :

- la Chambre de Commerce et d'Industrie Seine Estuaire
- la Chambre des Métiers et de l'Artisanat
- les clubs d'entreprises
- Synerzip, dont le conseil d'administration est composé de 18 entreprises (dont 9 classées SEVESO), du Grand Port Maritime du Havre, de la CCI Seine Estuaire et de France Chimie Normandie
- la fédération française du bâtiment du Havre Pointe de Caux
- les membres du CATEF territorial, lors de la prochaine réunion qui se tiendra le 29 septembre 2020.

Le ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion a par ailleurs réalisé des fiches conseils métiers, régulièrement actualisées. Des guides « plan de continuité de l'activité économique et bonnes pratiques face au Covid-19 », édités par les organisations professionnelles, sont également mis à disposition sur le site internet du ministère.